

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 10 mai 2017 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Garry Ladouceur
Mme. Claudette Béland-Pleau

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

79-05-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

80-05-2017 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 5^{ier} jour de avril 2017.

81-05-2017 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 MAI 2017.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 10 mai 2017 au montant de 163,206.42\$

82-05-2017 C.P.T.A.Q. DEMANDE D'AUTORISATION / MADAME GINETTE COTÉ / LOT 4 806 291.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité supporte la demande d'autorisation faite par Madame Ginette Coté auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour le lotissement et construction d'une résidence secondaire au 260, chemin TréCarré.

83-05-2017 DÉROGATION MINEUR LOT 4 637 477

Proposé par : M. Gilles Dionne
Et adopté à l'unanimité

Que ce conseil informe les demandeurs, propriétaires du 185 rue Laroche que la marge de recul à leur propriété est de 10 mètres.

Que les demandeurs ont l'option de déposer une demande de dérogation mineure et par ce fait d'enclencher le processus mis en place pour ce genre de demande.

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont demandé que les assemblées publique de consultation soient tenues le soir pour permettre à une plus grande majorité des citoyens à y participer;

Il est donc proposé par M. Gélinault Dionne
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité organise une seconde assemblée publique de consultation pour le règlement 2017-004;

Que cette municipalité organise dans la mesure du possible ses rencontres publiques dans des temps le plus opportun à la participation optimale de sa population.

85-05-2017 TECQ-2014-2018 (PLAN D'INTERVENTION)

ATTENDU QUE la municipalité a fait préparer par la firme WSP une révision de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées et des chaussées;

ATTENDU QU' une version préliminaire de son plan d'intervention a été acheminé par nos consultants au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour commentaires en mars 2016 et que le Ministère sera d'accord avec ce contenu après quelques modifications;)*

ATTENDU QUE la municipalité est d'accord la version finale ce plan d'intervention;

En conséquence,

Il est proposé par M. Garry Ladouceur et résolu à l'unanimité que la municipalité accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux usées et des chaussées.

86-05-2017 TECQ-2014-2018 (PROGRAMMATION DES TRAVAUX)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par M. Garry Ladouceur et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en

infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés réels et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

87-05-2017 DEMANDE DE PRISE EN CHARGE CHEMIN BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QU' un comité d'utilisateurs et de propriétaires s'est mobilisé depuis plusieurs années pour adresser les problèmes de circulation sur le chemin du Lac Jim (Bois-Franc);

CONSIDÉRANT QUE ce comité demande l'appui de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract pour trouver une solution à long terme pour la circulation sur le chemin du Lac Jim (Bois-Franc);

Il est donc proposé par M. Gilles Dionne et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract demande donc au nom de tous les usagers que le Ministère des Transports du Québec assure l'entretien du Chemin des Bois-Francis jusqu'au Km 42.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 81.

ET J'AI SIGNÉ CE 11 MAI 2017.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

88-05-2017 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:45 heures.

.....
Mme. Kathleen Bélec
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.